

PRÉVENTION ET CONSEILS

PRÉVENTION ET CONSEILS

- Évaluer les risques d'exposition : postes concernés, degré et durée d'exposition des opérateurs...
- Réduire les émissions de poussières : captage intégré aux machines ou aux équipements portatifs, raccordement à un système d'aspiration entretenu...
- Réduire le nombre d'opérateurs exposés : isolement des postes polluants, encoffrement des machines...
- Réduire le niveau et la durée d'exposition des salariés : rotation du personnel aux postes à risque, procédures de nettoyage par aspiration...
- Former et informer les opérateurs exposés, y compris les salariés chargés de la maintenance ou du nettoyage.
- Organiser un suivi individuel renforcé des travailleurs exposés.
- Faire nettoyer régulièrement les vêtements de travail et fournir des équipements de protection individuelle adaptés et entretenus.
- Contrôler tous les ans l'efficacité du système de ventilation et de captage à la source.
- Faire contrôler le respect de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) par un organisme accrédité, au moins une fois par an.

EN SAVOIR +

EN SAVOIR +


Des questions ?

Contactez votre médecin du travail



Contacts

 25 rue Carl Linné- BP 90905
49009 ANGERS CEDEX 01

 02.41.47.92.92

smia@sante-travail.net

 <http://smia.sante-travail.net>



Rédaction, conception et mise à jour SMIA
Commission internet

POUSSIÈRES DE BOIS

Danger



Cancers naso-sinusiens

Ne pas jeter sur la voie publique - Juin 2018- SMIA© - FOTOUA©

SMIA
25 rue Carl Linné - BP 90905
49009 Angers CEDEX 01
Tél. : 02.41.47.92.92 - Fax : 02.41.68.17.16

DÉFINITION

DÉFINITION

Travailler le bois n'est pas sans risque ainsi que sa transformation qui dégage des poussières.

Tous les types de bois sont concernés :

- exotiques
- européens
- panneaux de particules...



Tous les travaux exposant aux poussières de bois peuvent être à l'origine de cancers des sinus :

- sciage
- usinage
- ponçage...

Le risque chez les travailleurs du bois de développer ce type de cancer est beaucoup plus élevé que chez les salariés non exposés ; il est maximum pour les menuisiers et les ébénistes pour lesquels le risque est multiplié par 40.

RISQUES ET EFFETS POUR LA SANTÉ

RISQUES ET EFFETS POUR LA SANTÉ

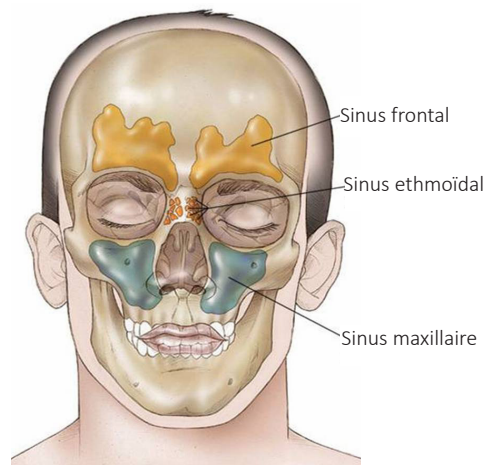
Cancer de l'ETHMOÏDE

L'éthmoïde est un os de la face creusé de petits trous identiques à une éponge.

Un seul de ces signes doit **VOUS ALERTER** :

- narine bouchée
- écoulement nasal
- saignement de nez
- mal de tête

Ils surviennent toujours du même côté (droit ou gauche) et persistent plus de 3 semaines.



Les poussières de bois peuvent provoquer d'autres pathologies :

Maladies de la peau

- irritation, allergie (eczéma)

Maladies respiratoires

- irritation (bronchite, sinusite) allergie (rhinite, asthme)

SUIVI ET SURVEILLANCE

SUIVI ET SURVEILLANCE

Vous êtes salarié d'une entreprise filière bois :

- Vous bénéficiez d'une surveillance médicale spécifique, appelée « Surveillance Individuelle Renforcée- SIR » pour dépister d'éventuelles complications de santé.



Vous n'êtes plus salarié d'une entreprise filière bois mais toujours en activité :

- Vous pouvez bénéficier d'un suivi post exposition par votre service de santé travail.

Vous êtes sans activité, demandeur d'emploi, retraité :

- Vous pouvez bénéficier d'un suivi post professionnel, pris en charge par la Sécurité Sociale, ceci quelque soit votre durée d'exposition.
- Il consiste en une consultation ORL tous les 2 ans avec une nasofibroskopie.

